



## PERMIS EAUX INTERIEURES

### Pour les titulaires d'un permis mer

Ce permis de conduite est obligatoire pour piloter sur les eaux intérieures un bateau de plaisance à moteur lorsque sa puissance est supérieure à 4.5 kiloWatt soit 6 CV.

Bateau de longueur inférieure à 20 mètres.

L'âge minimum pour se présenter à l'examen est de 16 ans.

Il Autorise l'utilisation de la radio VHF dans les eaux intérieures Françaises

Pour les navires de longueur égale ou supérieure à 20 m, il faut être titulaire du permis option grande plaisance.

### Formation théorique :

6 heures minimum de cours collectifs préparant à l'examen.

### Formation pratique :

Les candidats titulaires d'un permis mer délivré sous la réglementation antérieure, ainsi que les nouveaux permis option Côtière et Hauturière sont dispensés de formation pratique.

### Examen :

L'épreuve théorique, D'une durée de 45 minutes, a lieu dans les locaux des Affaires Maritimes. Sous forme audiovisuelle, elle est composée d'un questionnaire Q.C.M. de 30 questions .Cinq erreurs maximum sont admises.

*Dates d'examen définies en fonction des sessions ouvertes aux Affaires Maritimes.*

### Prix:

Formation théorique et frais d'inscription 100€ TTC\* + 14 € code Rousseau et éventuellement frais de port 5€.

*\*Non compris les timbres fiscaux 38€.*

### Contact:

<b>Société des Régates de Caen Ouistreham</b>	E-mail: <a href="mailto:motsrco@gmail.com">motsrco@gmail.com</a>
Service Formation	téléphone : <b>06.95.71.09.79</b>
Esplanade Eric Tabarly	
14150 OUISTREHAM	Agrément N°: 014022/2014

*Aucune inscription ne sera validée sans le paiement d'une somme de 50 € minimum, avant le début de la formation.*

S'acquitter, au début des cours, auprès de la SRCO du règlement du solde des frais de formation.

Possibilité d'étalement du paiement après accord.

Prévoir la constitution du dossier demandé par l'administration :

- Fiche d'inscription du Ministère chargé de la mer et des transports (formulaire Cerfa)
- Timbres :38€ + l'original du permis mer
- Photographie d'identité récente et en couleurs + photocopie carte d'identité recto verso
- Certificat d'aptitude physique (formulaire Cerfa.)

. Documents Cerfa disponibles en pdf sur demande

**Pour les personnes n'ayant aucun permis bateau, nous pouvons assurer la formation pratique, dans ce cas le coût total de la formation (théorique + pratique) sera de 230€ \*non compris timbres fiscaux 38€ +70€.**

*Nous pouvons fournir les inscriptions sous forme de **Bon Cadeau***